

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 05/06/2023 à 12:06 **

Ref : CN2246

Durée : 5 jours

Tarif : 3 250 €HT

Parcours Expert-comptable pour le secteur public

Objectifs du Parcours Expert-comptable pour le secteur public

Comprendre et connaître les spécificités liées à la comptabilité publique et à la gestion budgétaire dans le cadre de la LOLF et du décret du 7 novembre 2012. Maîtriser l'environnement, le fonctionnement et les règles applicables aux budgets territoriaux. Appréhender les différentes missions d'un expert-comptable auprès des collectivités locales.

Programme du [REDACTED] :

Introduction

- Codification du Plan Comptable Général
- Application dans les différentes comptabilités publiques : M4 pour les SPIC et EPIC, M14 pour les communes, M52 pour les départements, M71 pour les régions...

Rappel des principes essentiels de la LOLF et du décret du 7 novembre 2012

- Le contenu global de la loi et du décret
- Les grands principes d'organisation des finances publiques :
 - o La séparation des ordonnateurs et des comptables
 - o Les dépenses : la phase administrative, la phase comptable, les pièces justificatives
 - o Le contrôle des opérations financières
 - o Les recettes

Les règles de gestion budgétaire

- Les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité, d'antériorité et d'équilibre
- Les règles de gestion des crédits budgétaires et leurs spécificités : les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP)
- Les nomenclatures comptables et budgétaires
- **Exercice** : les règles de comptabilité publique par adaptation de la LOLF : mise en perspective avec les différentes instructions comptables et gestions budgétaires

Les contrôles obligatoires d'exécution budgétaire et comptable

- Les contrôles internes et leurs modalités
- Les contrôles externes : la certification des comptes par la Cour des comptes, les contrôles des juridictions financières

La comptabilité territoriale

- Les mécanismes comptables et les spécificités du PCG
- Le plan des comptes par nature
- La codification et les chapitres
- La nomenclature de gestion
- Les dépenses et les recettes
- La clôture de l'exercice : le compte administratif
- **Exercice** : étude d'un budget local

Les missions essentielles de l'expert-comptable auprès des collectivités locales

- Audit financier : analyse du fonctionnement, des investissements, de la fiscalité locale, de l'endettement, de l'évolution de patrimoine, de la capacité d'autofinancement...
- Conception et suivi des procédures de contrôle interne
- Élaboration du plan pluriannuel d'investissement
- Mise en place des procédures de recensement, de valorisation et de suivi du patrimoine des collectivités locales (selon la [loi du 22 juin 1994](#) et ses décrets d'application pour les communes de 3 500 habitants et plus)
- Accompagnement dans le choix de coopérations intercommunales
- Aide à la validation du rapport annuel du délégataire (selon l'[article L.1411-3 du Code Général des collectivités territoriales](#) et le [décret du 14 mars 2005](#))
- Audit et analyse des contrats de délégation de service public
- Mise en place des procédures d'attribution de contrôle et de suivi des subventions versées
- Évaluation des politiques publiques locales (transport scolaire, eau et assainissement, aide sociale...)
- Aide à l'attribution d'aides économiques locales

Public

Experts-comptables

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité publique et nécessaire

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.